

# Le fait du jour → Auvergne

## 26 novembre 1991

Une Clermontoise de 43 ans, Françoise Ferreyrolles, est abattue sur le pas de sa porte, en plein centre-ville de Clermont-Ferrand, de cinq balles dont une dans la nuque.

## Un chiffre

**1** <sup>er</sup> mai, à 22 h 50, sur France 2, « Faites entrer l'accusé » revient sur l'assassinat de Françoise Ferreyrolles en novembre 1991 par trois mafieux.

## Mai 1998

Christiane Seguin, une amie du mari de la victime, comparait seule devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme. Bernard Rouhalde, le mari, s'est pendu dans sa cellule en 1993.

**CLERMONT-FERRAND** ■ « Faites entrer l'accusé » évoque dimanche le meurtre de Françoise Ferreyrolles

# Le dentiste, la mamie, la mafia et la télé

**La mafia calabraise exécute un « contrat » à Clermont-Ferrand en novembre 1991. France 2 revient dimanche sur cette affaire hors norme.**

Cécile Bergougnoux

cecile.bergougnoux@centrefrance.com

«**E**teignez cette lumière ! ». Le flic n'est pas tranquille, le tireur fou peut être embusqué n'importe où.

Cette nuit du 26 novembre 1991, André Peyrin, journaliste à *La Montagne*, est en planque à Ris, petite commune du Puy-de-Dôme située entre Thiers et Vichy. Dans la soirée, un type vient de tuer deux habitants, après avoir tiré sur un chauffeur de taxi, à Royat (\*).

« D'un coup de coude, le photographe, Christian Rouchit, casse le plafonnier en panne de notre voiture ». Ils restent là toute la nuit. « Il n'y avait pas de téléphone portable à l'époque. Ma femme me cherchait partout ». Le chef, Jacques Bachelier, finit par le joindre au matin : « T'es au courant, il y a une quatrième victime ! ». Françoise Ferreyrolles, 43 ans, contrôleur à la direction départementale du travail, vient d'être abattue de quatre balles, chez elle, dans le quartier de la cité administrative de Clermont-Ferrand.

### Quatre meurtres

Laurence Bédos, substitut du procureur de la République, est de permanence parquet. Elle a passé la nuit dehors. « Quand le policier m'a de nouveau téléphoné, peu après 7h30, j'ai cru qu'il me parlait de l'un des trois morts de la nuit ». Lorsque, vingt ans après, elle reçoit le coup de fil d'une journaliste de « Faites entrer l'accusé » pour parler de « cette nuit hors norme », elle n'est pas surprise



**ASSISES.** Christiane Seguin, ici avec son avocat, Jean-François Canis, a été condamnée à seize ans de prison. Le mari de Françoise Ferreyrolles s'est pendu dans sa cellule en 1993. Le tireur est condamné en Italie à la perpétuité, ses complices à vingt-trois et vingt-quatre ans de réclusion. PHOTO D'ARCHIVES JEAN-LOUIS BELTRAN

mais commence par refuser. « Les magistrats ne sont pas habitués à parler, nous avons une culture du silence ». Et puis, « J'ai senti qu'elle n'allait pas déformer l'affaire, qu'il fallait saisir l'occasion de décrire la justice au quotidien, mon travail ». Meticuleuse, elle relit les procès-verbaux. « On s'aperçoit vite que l'assassinat de Christiane Ferreyrolles n'a rien à voir avec les trois autres meurtres ».

Jacques Chauchard est inspecteur de la police judiciaire, à Clermont-Ferrand. « Nous sommes saisis dans la soirée du 26 novembre ». La balle dans la nuque, le beretta 7,65 avec un silencieux, « c'est du travail de professionnel ». La piste du divorce conflictuel est la plus évi-

dente. « Mais nous n'avons pas de preuves ».

Le mari, Bernard Rouhalde, est dentiste à Aost. « Nous l'avons fait convoquer par les carabinieri pour constater sa présence là-bas, en Italie ». L'amie qui l'héberge lorsqu'il vient en France, à Saint-Laure, village au nord-est de Clermont-Ferrand, est entendue. C'est Christiane Seguin.

Veuve, 62 ans, l'ancienne institutrice jouit d'une très bonne réputation. « C'est une mamie du genre à faire des tartes aux pommes et des confitures. Au début, se souvient l'inspecteur de la PJ, elle m'a bien eu ».

À France 2, « ils m'ont cuisiné sur sa personnalité. Ils savaient ce qu'ils attendaient de moi,

cette façon de procéder m'a déstabilisé ». Ce côté scénarisé de l'émission a également gêné Jean-Louis Borie, l'avocat de la famille Ferreyrolles, mais n'a pas frappé François de Naeyer, juge d'instruction sur l'affaire Rouhalde-Seguin. « Hondelatte m'a surpris quand il a commencé par la cinquième question de ma liste ». Mais il retombe sur ses pieds : « Six mois après le meurtre, l'enquête piétine. Et puis, en Italie, Salvatore Caruso, un « repenté » - ces mafieux qui donnent des noms en échange de protection et d'aménagement de peines - parle d'une affaire à Clermont-Ferrand ». Le futur ex-mari de Françoise Ferreyrolles soigne les dents d'un mafioso du coin qui propose de

le « dépanner » pour son divorce. Contre 375.000 francs. Trois mafiosi partent pour Saint-Laure, chez Christiane Seguin. Ils exécutent le « contrat » à Clermont et rentrent en Italie.

### « Le mort qui marche »

Dans l'émission, François de Naeyer évoque ses propres voyages, incroyables, en Italie pour rencontrer le dentiste incarcéré (retrouvé pendu dans sa cellule en 1993) et le « repenté », surnommé « le mort qui marche ».

Jean-François Canis, l'avocat de Christiane Seguin, garde aussi un grand souvenir de ce mafieux venu témoigner au procès de la veuve, qui s'ouvre en mai 1998 à Riom : « Les conditions étaient rocambolesques. On l'a attendu toute une journée. Il est arrivé en hélicoptère, avec un dispositif de sécurité impressionnant ».

C'est la seconde fois que l'avocat participe à « Faites entrer l'accusé » : « C'est intéressant de voir comment les journalistes travaillent sur une affaire, les questions qu'ils se posent. Et c'est toujours bien pour un avocat d'apparaître dans une émission comme celle-ci ».

Quinze ans de réclusion sont requis, Christiane Seguin est condamnée à seize ans de prison. Elle est morte en 2006 sans jamais avoir expliqué pourquoi elle est allée aussi loin. Par amour pour le docteur Rouhalde ? À un moment quand même, elle a failli flancher. Sur un détail, à découvrir dimanche dans « Faites entrer l'accusé » : un plat d'escargots. ■

(\* ) Fabio Franscico Filho aurait agi par dépit amoureux. Le lycéen vichyssois est arrêté le lendemain à Paris. Il décède lors d'un transfert, en 1992, d'une « mort respiratoire » due à une surdose de calmants.

➔ **Dimanche.** France 2, 22 h 50, « Faites entrer l'accusé » : « Bernard Rouhalde, le mari, la mafia et la mamie ».

## L'affaire Seguin-Rouhalde dans « 40 ans d'affaires criminelles en Auvergne »

Vingt et un intervenants ont été interrogés par les journalistes de « Faites entrer l'accusé ». Cinq d'entre eux confient ce qu'il leur reste de l'affaire vingt ans après.

**Laurence Bédos, juge aux affaires familiales.** « Je garde le souvenir d'une folle nuit : deux scènes de crimes, la mafia... À Clermont-Ferrand, c'est du jamais vu. Ni avant, ni depuis ».

**Jacques Chauchard, à la retraite.** « Après trente ans de police judiciaire, ce n'est pas ma plus belle affaire. Nos investigations n'ont pas abouti. Sans les Italiens, on ne la sortait pas ».

**André Peyrin, à la retraite.** « Pour

moi, c'est le procès des trois mafieux en Italie. Je n'y étais pas, il fallait récupérer des infos, traduire. Épiquer ».

**François de Naeyer, juge pour enfant.** « La mafia, sans conteste. Un contrat exécuté à Clermont-Ferrand, c'est rare ».

**Jean-François Canis.** « La venue du « repenté » à Riom. Il était surnommé « le mort qui marche ». En France, il n'y a pas ce système des repentis. Ce jour-là, il y avait un dispositif de sécurité incroyable ».

➔ **Pratique.** Le hors-série est toujours disponible à La Montagne, rue du Clos-Four à Clermont-Ferrand. Tel. 04.73.17.17.17.

## L'expérience du procureur de la République de Clermont

**Jean-Yves Coquillat, procureur de la République à Clermont-Ferrand, a également été sollicité par la rédaction de « Faites entrer l'accusé » pour l'affaire Romand (\*).**

À l'époque, il est premier substitut du procureur de la République de Bourg-en-Bresse (Ain) lorsque, le 9 janvier 1993, Jean-Claude Romand tue sa femme, son fils, sa fille, son père et sa mère. Le carnage prémédité a été réalisé de sang-froid.

■ **Quelle est votre réaction lorsque vous êtes sollicité par la rédaction de l'émission ?** Cela ne m'a pas surpris. La justice et le fait divers représentent aujourd'hui

une part importante de l'information. En 1960, au « 20 heures », un fait divers occupait trois minutes. Aujourd'hui, c'est bien plus.

■ **Pour autant, vous n'avez pas accepté tout de suite ?** C'est vrai qu'il faut prendre le temps de réfléchir à ce que l'on va dire, comment on va le dire. Il y a beaucoup de magistrats, d'enquêteurs, d'avocats qui reviennent sur les grandes affaires de leur carrière une fois à la retraite, mais c'est une démarche personnelle. Là, on vient nous chercher pour un témoignage très à la marge de notre tâche quotidienne. Même si c'est aus-

si, pour nous, l'occasion de parler de notre travail au travers d'affaires qui ont marqué l'imaginaire collectif.

■ **Que pensez-vous de ce type d'émission ?** Elles peuvent être très frustrantes pour ceux qui connaissent l'affaire. Celle de Hondelatte est en plus très romancée. Finalement, on a une vision de l'affaire qui est assez honnête. Il est important que ces émissions s'en tiennent aux affaires déjà jugées. Elles ne doivent pas influencer les gens, je pense aux jurés notamment. ■

C. B.  
(\* ) L'émission sur l'affaire Romand a été diffusée sur France 2 le 28 novembre 2010.